

SOUS-CRITÈRE 1.6

FORMATION COMPLÉMENTAIRE POST-PERMIS

Rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La formation complémentaire post-permis est destinée aux jeunes conducteurs titulaires du permis B en période probatoire.

OBJECTIFS

- Renforcer les compétences acquises depuis le début de l'apprentissage de la conduite.
- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route, afin de réduire l'accidentalité très élevée constatée dans les premiers mois qui suivent l'obtention du permis.

DURÉE ET PÉRIODE

La formation dure **7 heures**. Elle se suit entre le 6e et le 12e mois après l'obtention du permis.

L'AVANTAGE POUR LE CONDUCTEUR

Suivie **entre le 6e et le 12e mois** après l'obtention du permis, cette formation permet de réduire la durée de la période probatoire et d'obtenir plus rapidement les 12 points du permis de conduire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Renseignez-vous à l'agence ASPHALTE Miribel (1311 Grande Rue, 01700 Miribel – 04 81 91 83 83) : nous vous indiquons si vous êtes concerné et comment vous inscrire.

BESOIN DE REPRENDRE CONFIANCE ?

Indépendamment de cette formation, une **heure de renforcement** avec un enseignant peut être réservée à tout moment après l'obtention du permis.